

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 23/11/2012</p> <p>Date de publication : 06/12/2012</p>	<p>SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2012 À SAINT-ROGATIEN</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (à partir de la 6^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Yann JUIN, M. Denis LEROY (jusqu'à la 15^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Guy DENIER, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN (jusqu'à la 9^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 9^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX (jusqu'à la 9^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Dominique GENSAC, Mme Bérandère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, Mme Josseline GUITTON, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, M. Charles KLOBOUKOFF (jusqu'à la 15^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Guillaume KRABAL, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER (jusqu'à la 9^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), Mme Dominique MORVANT, M. Marc NÉDÉLEC, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Alain TUILLIÈRE, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA (jusqu'à la 9^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FONTAINE procuration à M. Olivier FALORNI, Mme Suzanne TALLARD procuration à M. Maxime BONO (jusqu'à la 5^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Denis LEROY (à partir de la 16^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), Mme Maryline SIMONÉ procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Guy COURSAN (à partir de la 10^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Henri LAMBERT (à partir de la 10^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Pierre DERMONCOURT, M. Jean-François DOUARD (à partir de la 4^{ème} question + 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. Patrice JOUBERT procuration à M. Patrick ANGIBAUD, Vice-présidents</p> <p>M. Bruno BARBIER procuration à M. Yves AUDOUX (à partir de la 10^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, M. René BÉNÉTEAU procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Lolita BOLLEAU procuration à Mme Nathalie DUPUY, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, M. Gérard FOUGERAY procuration à Mme Dominique MORVANT, Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Brigitte GRAUX, Mme Nathalie GARNIER procuration à Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, M. Christian GUICHET procuration à M. Jean-François VATRÉ, M. Philippe JOUSSEMET procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Charles KLOBOUKOFF (à partir de la 16^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), M. David LABICHE procuration à M. Sylvain MEUNIER (à partir de la 10^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Habib MOUFFOKES procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Yvon NEVEUX procuration à Mme Josseline GUITTON, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à M. Guillaume KRABAL, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Abdel Nasser ZÉRARGA (à partir de la 10^{ème} question sauf 22^{ème} et 36^{ème} questions), Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse CAUGNON</p>
--	--

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	63	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	83
		Pour l'adoption :	83
Nombre de votants :	83	Contre l'adoption :	0

N° 28

Titre /COMMUNE D'AYTRÉ - ESSAI PILOTE DE RÉGALAGE DE SÉDIMENTS ISSUS D'UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAUX PLUVIALES - MISE À DISPOSITION DE TERRAIN PAR L'EARL LE MOULIN

Monsieur LEGET expose que dans le cadre de sa compétence « Eaux Pluviales Primaires », la Communauté d'Agglomération assure la gestion de 9 bassins de rétention en eau, représentant une superficie totale de 27,9 hectares. La fonction de ces bassins consiste à stocker les eaux pluviales des zones urbaines de l'agglomération.

Au fil des années, l'envasement a considérablement réduit leur capacité de stockage. Cette situation génère en outre des nuisances (prolifération d'algues, mortalité piscicole, odeurs...).

En 2005, une étude a évalué l'envasement à 144 000 m³ pour les 9 bassins. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle envisage par conséquent de procéder à leur curage.

Les sédiments du lac de Villeneuve Est (30 000 m³) ne présentant pas la particularité d'être contaminés, il est envisagé de régaler ces sédiments sur des parcelles agricoles riveraines, après Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Avant de réaliser cette opération, les services de l'Etat demandent de procéder à un essai pilote sur une petite quantité de sédiments (200 m³ environ).

Pour mener à bien cet essai, l'EARL LE MOULIN, représentée par Monsieur Raymond DEMEOCO, accepte de mettre à disposition, une emprise de 0,5 ha sur sa parcelle cadastrée AR n°52 de 2 ha 18 a 95 ca, située sur la commune d'Aytré.

En contrepartie de cette occupation temporaire, la C.D.A. versera à l'EARL LE MOULIN une indemnité de 625 € pour perte de récolte.

Une convention définissant les modalités de cette mise à disposition sera établie entre Monsieur Raymond DEMEOCO, représentant l'EARL LE MOULIN, et la Collectivité.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de terrain et de verser une indemnité compensatrice de 625 € à l'EARL LE MOULIN ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout autre document,
- d'imputer la dépense sur le budget prévu à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Jacques LEGET